NAEP SAINT-BENIGNE

ASSOCIATION

99 rue de Talant
21000 DIJON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2019

Exco Socodec

51 avenue Françoise Giroud
Parc Valmy - B.P. 16601
21066 Dijon
Tél. : + 33 (0)3 80 60 99 99
Fax : + 33 (0)3 80 60 99 98
www.exco.fr

NAEP SAINT-BENIGNE

ASSOCIATION

99 rue de Talant

21000 21000 DIJON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2019

A l'assemblée générale de l'association NAEP SAINT-BENIGNE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association NAEP SAINT-BENIGNE relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er août 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et sur la situation morale et financière de l'association, ainsi que dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 20 décembre 2019

Le Commissaire aux Comptes

Exco Socodec

Karen DAMPEYROUX

GROUPE Saint-Bénigne

NAEP GROUPE SAINT-BENIGNE

BILAN ACTIF

		Brut	Amortissements Provisions	Exercice Clos le 31/07/2019 Net	Exercice Clos le 31/07/2018 Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	* Autres immobilisations incorporelles	220 072	213 398	6 674	15 382
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	* Terrains	2 458 752		2 458 752	2 617 299
	* Constructions	29 193 785	19 772 420	9 421 366	10 360 242
	* Installations techniques, matériel	5 652 924	4 923 120	729 805	843 456
	* Immobilisations en cours	39 614		39 614	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	* Titres de participation	324		324	324
	* Prêts au personnel	23 565		23 565	
	* Prêt 1% logement 20 ans	220 580		220 580	212 419
	* Dépôts et cautionnements	730		730	135
	TOTAL 1	**37 810 346**	**24 908 937**	**12 901 409**	**14 049 257**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS**	52 862		52 862	70 764
	CREANCES				
	* Familles	64 568	19 250	45 318	56 467
	* Centre de formation	163 224	9 099	154 125	250 752
	* Forfaits de fonctionnement				
	* Créances diverses	311 236		311 236	313 925
	DISPONIBILITES	6 065 745		6 065 745	5 382 080
	TOTAL 2	**6 657 635**	**28 349**	**6 629 287**	**6 073 988**
REG.	Charges constatées d'avance	69 146		69 146	85 731
	TOTAL GENERAL	**44 537 128**	**24 937 286**	**19 599 842**	**20 208 975**

GROUPE
Saint-Bénigne

NAEP GROUPE SAINT-BENIGNE

BILAN PASSIF

		Exercice Clos le 31/07/2019	Exercice Clos le 31/07/2018
FONDS PROPRES	**FONDS ASSOCIATIFS**	3 401 074	3 401 074
	RESERVES	0	0
	RESULTATS CUMULES	7 572 492	8 563 039
	RESULTAT DE L'EXERCICE	739 710	-990 547
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS (- subventions d'investissements inscrites au compte de résultat)	1 056 158	1 319 149
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS T.A. (- amortissements TA)	125 348	159 483
	TOTAL 1	**12 894 782**	**12 452 198**
PROVISIONS	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	869 021	877 718
	TOTAL 2	**869 021**	**877 718**
DETTES	**DETTES FINANCIERES**		
	* Emprunts auprès d'établissement de crédit	3 264 219	3 757 089
	* Emprunts auprès d'établissement de crédit	185 042	272 450
	* Intérêts courus non échus	389	484
	DETTES D'EXPLOITATION		
	* Avances et acomptes	510 337	455 962
	* Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 847	175 691
	* Autres dettes d'exploitation	639 488	673 405
	* Dettes fiscales et sociales	1 043 918	1 432 732
	DETTES DIVERSES		
	* Dettes fournisseurs immobilisations	16 475	0
	TOTAL 3	**5 778 714**	**6 767 813**
REG.	**PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**	**57 326**	**111 247**
	TOTAL GENERAL	**19 599 842**	**20 208 975**

GROUPE
Saint-Bénigne

NAEP GROUPE SAINT-BENIGNE

COMPTE DE RESULTAT

	Montant 31/07/2019	Montant 31/07/2018	Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Prestations de services	7 181 552	6 681 693	499 860
Production Immobilisée	23 111	0	23 111
Subventions d'exploitation	925 340	980 305	-54 965
Reprises sur provisions et amortissements	68 316	73 155	-4 839
Transferts de charges d'exploitation	57 897	270 184	-212 288
Autres recettes	234 659	225 114	9 544
TOTAL des produits d'exploitation (I)	**8 490 875**	**8 230 452**	**260 423**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Marchandises			
* Achats de marchandises	66 241	54 351	11 890
* Achats de matières premières	413 138	419 299	-6 161
* Variation de stocks	17 902	-20 318	38 221
Autres achats et charges externes	1 405 956	1 527 310	-121 354
Impôts, taxes et versements assimilés	419 057	325 247	93 810
Personnel			
* Salaires et traitements	3 456 380	3 849 439	-393 059
* Charges sociales	1 392 420	1 680 544	-288 125
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 371 541	1 385 740	-14 199
Autres charges	9 925	12 832	-2 907
TOTAL des charges d'exploitation (II)	**8 552 560**	**9 234 444**	**-681 884**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-61 686**	**-1 003 992**	**942 307**
Produits Financiers (III)	14 755	15 905	-1 150
Charges Financières (IV)	34 508	38 787	-4 279
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**-19 753**	**-22 882**	**3 129**
Produits Exceptionnels (V)	1 004 599	51 741	952 858
Charges Exceptionnelles (VI)	180 018	1 142	178 876
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**824 581**	**50 599**	**773 983**
Impôt	3 433	14 272	-10 839
RESULTAT DE L'EXERCICE	**739 710**	**-990 547**	**1 730 257**

ANNEXE RELATIVE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE DU 01/08/2018 AU 31/07/2019

- I -

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

— ENGAGEMENTS RECUS

Néant.

— ENGAGEMENTS DONNES

Privilège de prêteur de deniers à hauteur de 800 000 euros auprès de la Banque Populaire sur un emprunt restant dû au 31/07/2019 de 185 042€.
Hypothèque à hauteur de 1 000 000 euros au profit de la Banque Populaire.

— AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

Direction Générale

M. Pierre LAFFITTE a signé une rupture conventionnelle en date du 31/08/2018. Le coût de ce départ a été provisionné dans les comptes N-1. Il est remplacé par M. Nicolas MEYER depuis le 01/09/2018.

Autres informations significatives

La maison "la Charmette" sise 5 rue Paul Thénard (21000 DIJON) a été cédée le 18/07/2019 pour un montant de 985 000€. La plus-value comptabilisée s'élève à 806 024,62€.

Une reprise de 150 000€ de la part hors-quota de la taxe d'apprentissage a été constatée en recette de fonctionnement de l'association au 31/07/2019.

Le montant total des honoraires de commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31/07/2019, figurant au compte de résultat, s'élève à 21 300€.

La provision relative à un litige prud'homal a été totalement reprise au 31/07/2019 pour 65 815€.

Les recettes liées aux voyages et sorties scolaires sont comptabilisées en compte 708220 à compter du 01/08/2018. Elles étaient auparavant enregistrées en 791160.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

— PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, des règlements CRC n° 99-01, n° 99-03, n°2000-06, 2004-06, ainsi que le règlement ANC 2014-03, modifié par l'ANC 2016-07 du 04/11/2016, relatif au plan comptable général.

Stocks: les stocks sont évalués au dernier prix d'achat et, si besoin est, dépréciés selon leur obsolesence.

Créances: Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu en considération de la situation du débiteur.

Indemnités de Départ à la Retraite / Effectif annuel

Une dotation aux provisions de 57 118€ a été comptabilisée sur 2018 / 2019, soit un montant de 869 021€ d'engagements au 31/07/2019.
Les hypothèses de calcul retenues sont :
- Evolution des salaires de 2 %,
- Départ à la retraite volontaire 62 ans,
- Turn-over faible,
- Taux de charges patronales 50 %,
- Taux d'actualisation 0,98 %

Du 01/08/2018 au 31/07/2019, 185 salariés ont eu au moins une paye se répartissant en 108 cadres et 77 non cadres.

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

— ACTIF IMMOBILISE

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immob. Incorporelles	275 136	1 012	56 077	220 072
Immob. Corporelles	39 079 545	301 243	2 035 712	37 345 076
Immob. Financières	212 878	38 982	6 661	245 199
TOTAL	**39 567 559**	**341 237**	**2 098 450**	**37 810 346**

La valeur brute des éléments corporels et incorporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et des frais engagés pour leur acquisition.

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immob. Incorporelles	259 755	9 720	56 077	213 398
Immob. Corporelles	25 258 548	1 292 813	1 855 821	24 695 540
Immob. Financières	0		0	0
TOTAL	**25 518 302**	**1 302 533**	**1 911 898**	**24 908 937**

Logiciels:	Linéaire: 2 à 4 ans
Construction :	Linéaire : 10 à 40 ans
Agencement et aménagements :	Linéaire : 7 à 30 ans
Matériel et outillages :	Linéaire : 3 à 15 ans
Matériel de transport :	Linéaire : 5 à 6 ans
Matériel informatique :	Linéaire : 2 à 5 ans
Mobilier :	Linéaire : 5 ans

— CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE

NATURE	Montant Brut	Échéances	
		Jusqu'à un an	A plus d'un an
Prêt logement	220 580	7 090	213 489
Prêt au personnel	23 565	10 524	13 041
Divers	1 054	0	1 054
TOTAL	**245 199**	**17 614**	**227 584**

— CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

NATURE	Montant Brut	Échéances	
		Jusqu'à un an	A plus d'un an
Créances Familles	56 495	36 379	20 116
Créances Centre de formation	163 224	153 544	9 680
Provisions sur créances	-28 349	-28 349	0
Forfait de fonctionnement	128 119	128 119	0
Autres subventions à recevoir	112 761	112 761	0
Factures à établir / Produits à recevoir	75 892	75 892	0
Débiteurs divers	2 537	2 537	0
TOTAL	**510 680**	**480 884**	**29 796**

— ETAT DES FONDS PROPRES

Fonds Associatifs	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds Associatifs	3 401 074	0	0	3 401 074
Réserves	0	0	0	0
Résultats cumulés	8 563 039	0	990 547	7 572 492
Subv. d'investissement	1 319 149	92 614	355 605	1 056 158
Subvention taxe apprentis.	159 483	64 584	98 718	125 348
Résultat de l'exercice	-990 547	739 710	-990 547	739 710
Fonds propres	**12 452 198**	**896 907**	**454 323**	**12 894 782**
Prov. risques et charges	**877 718**	**57 118**	**65 815**	**869 021**
Fonds propres	**13 329 916**	**954 025**	**520 138**	**13 763 803**

— ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

NATURE	**A l'ouverture**	**Dotation**	**Reprise utilisée**	**Reprise non utilisée**	**A la clôture**
Provision pour indemnités de départ en retraite	811 903	57 118			869 021
Provision pour litiges	65 815		65 815		0
TOTAL	**877 718**	**57 118**	**65 815**	**0**	**869 021**

— ETAT DES DETTES

NATURE		Montant brut	A 1 an au plus	+ d'1 an - de 5 ans	A + de 5 ans
Etablissement de crédit		3 449 260	586 172	1 398 553	1 464 535
Dettes financières diverses		389	389		
Dettes fournis. Fonction.		118 847	118 847		
Dettes fiscales et sociales		**1 043 918**	**1 043 918**		
Dettes sur congés payés :	481 409				
Charges sur congés payés:	220 859				
Personnel autres charges à payer:	21 622				
Organismes sociaux:	217 816				
Etat, I.R.P.P. à reverser:	14 771				
Etat charges à payer :	87 441				
Dettes / Immobilisations		16 475	16 475		
Autres dettes + av. familles		**1 149 825**	**1 149 825**		
Cautions et Avances :	510 337				
Quota à justifier :	603 941				
Divers :	35 547				
Produits constatés d'avance		**57 326**	**57 326**		
TOTAL		**5 836 039**	**2 972 951**	**1 398 553**	**1 464 535**

DETAIL DES SUBVENTIONS COMPTABILISEES EN RESULTAT

— SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

NATURE	Montant Brut	
Quote part de Subventions (Compte 757300)	355 605	Reprise des subventions au rythme des amortissements (Région BFC et CD21)
Reprise sur Amortissement (Compte 706780 et 757110)	98 718	Reprise sur investissements pédagogiques (provenant de différentes entreprises versant la taxe d'apprentissage)

— SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

FINANCEUR	Montant Brut	
Etat	22 723	Crédits pédagogiques sur actions spécifiques, restauration
Région	347 604	C.F.A, subventions au lycée
Département	30 331	Ecole Maitrisienne Régionale,subvention sport
Commune de Dijon	11 667	Ecole Maitrisienne Régionale
Subventions diverses	46 692	Diocése, paroisse, etc...
Drac de Bourgogne	12 000	Ecole Maitrisienne Régionale
TOTAL	**471 017**	

Les subventions de fonctionnement sont attribuées pour permettre l'activité normale du Groupe au cours de l'année scolaire ou pour des opérations ponctuelles réalisées.

— FORFAIT D'EXTERNAT

(comptabilisés en compte "706" prestations de service-préconisation FNOGEC)

Etat	1 033 838
Région	1 477 496
Département	278 450
Commune de Dijon	105 908
Quota apprentissage mis en fonctionnement	394 119

PROVISIONS ET COMPTES DE REGULARISATION

— 487600 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

NATURE	Montant Brut
Subventions 2019 EMR reçues d'avance (08/2019 à 12/2019)	22 500
Subventions actions spécifiques 2019 CFA	32 284
Paiements voyages	2 542
TOTAL	**57 326**

— 468700 - PRODUITS A RECEVOIR

NATURE	Montant Brut
Taxe d'apprentissage 2019	19 576
Produits financiers sur livrets bancaires	7 958
Région : Financement marchés TPGP et TPGCF	22 166
Remboursement transport Mairie de Dijon	1 268
Divers	404
TOTAL	**51 373**

— 486600 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

NATURE	Montant Brut
Fournitures	17 777
Maintenance	23 773
Assurances	22 568
Abonnements	3 808
Divers	1 221
TOTAL	**69 146**

— 408100 - FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

NATURE	Montant Brut
Eau/Electricité	10 567
Honoraires	24 180
Affranchissement	1 282
Locations	554
Sport Loisirs Sorties Scolaires	7 095
Maintenance	1 242
Transport salariés	336
Transport CFA	10 330
Divers	563
TOTAL	**56 150**

— 409800 - FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR

NATURE	Montant Brut
Orange Business	2 581
TOTAL	**2 581**

— 418100 - CLIENTS FACTURES A ETABLIR

NATURE	Montant Brut
Centre de formation - secteur entreprises	5 671
Centre de formation - contrats de professionnalisation	2 402
TOTAL	**8 073**

- VI -

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

— PRODUITS EXCEPTIONNELS

NATURE	Montant Brut
Cession maison 5 rue Paul Thénard (Dijon) "La Charmette"	985 000
Cessions véhicules de transport	5 800
Cession matériel	500
Régularisation Amblard	12 009
Apurement chèques non débités	1 291
TOTAL	**1 004 599**

— CHARGES EXCEPTIONNELLES

NATURE	Montant Brut
VNC "La Charmette"	178 975
VNC véhicules cédés	171
VNC matériel cédé	744
Pertes sur compte cantine et divers	127
TOTAL	**180 018**